



Casque Celte
4^{ème} S. av. J.C.

MAIRIE D'AGRIS
22, place du Bourg
16110 AGRIS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 13 NOVEMBRE 2020

Convocation du 9 NOVEMBRE 2020

Étaient présents Mmes et Mrs les conseillers municipaux :

Mmes CAPPÉ Adeline, PERONNE Christine, DRILLON Cécile, MOREL Corinne, MORALIA Maud, HENCHOZ Sandrine, PAILLOT Blandine, PORTIER Morgane

Mrs. BENITO Raymond, SARDIN Philippe, GOURSSAUD Dimitri, HAZEVIS Thierry, PIVETEAU Patrick, LOAËC Pierre, ZANDVLIET Philippe

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Patrick PIVETEAU

Nombre de votants : 15

Assassinat de Samuel Paty : appel de l'AMF pour un hommage des communes de France

L'Association des Maires de France appelle donc toutes les communes de France à témoigner de leur solidarité avec la victime et sa famille, de leur soutien à l'ensemble de la communauté éducative et de leur mobilisation pour défendre la liberté d'expression et la primauté de la laïcité dans l'organisation de la République. Pour ce faire, elle propose de respecter une minute de silence lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

La séance est ouverte à 20 heures 30.

LES COMPTES-RENDUS DES RÉUNIONS du 11 septembre et 9 octobre n'amènent pas de remarque et ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

FAVORABLE : 15 et 12

1 - PANNEAU D'AFFICHAGE

Présentation des devis par R. Bénito, adjoint en charge de l'urbanisme.

Afin de remplacer la vitrine extérieure positionnée devant l'agence postale communale, le maire a présenté lors du Conseil d'octobre un devis FABREGUE pour l'achat d'une vitrine double battant anodisée sur pied d'un montant de 1 046,56 € TTC. En raison du montant de l'investissement un deuxième devis a été demandé par le Conseil.

Deuxième proposition COMAT& VALCO ÉQUIPEMENTS

Vitrine 2 portes battantes 1860 x 990, alu anodisé, 24 feuilles A4, 844,80 € TTC
Piètement alu anodisé 2,50m 301,20 € TTC
Soit 1 146,00 € TTC

Après avoir en délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour l'achat d'un panneau d'affichage chez FABREGUE.

FAVORABLE: 15

ABSTENTION: 0

DEFAVORABLE: 0

2 - CIMETIÈRE PAYSAGER « columbarium »

Présentation des devis par C. Morel, adjointe en charge des cimetières.

Un devis « Nouvelle passe » a été présenté et commenté par l'adjointe référente lors de la séance d'octobre TOTAL du devis : 7 496,80 € TTC.
En raison du montant, un deuxième devis a été sollicité.

Devis Ets Bernard Boireau pour les 3 columbariums représentant 16 cases en totalité en granit du Tarn avec portes en Rose Clarté est de 11 858 € TTC compris la pose et maçonnerie.

Le prix d'un banc en granit du Tarn est 610 € TTC compris assise en béton.

Le prix d'une stèle flamme en granit du Tarn avec gravure au ciseau :

Jardin du Souvenir est 1 252 € TTC comprise assise béton. TOTAL 13 720 € TTC

Après avoir en délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour commander un columbarium chez Nouvelle passe au prix de 7 496,80 € TTC.

FAVORABLE: 15

ABSTENTION: 0

DEFAVORABLE: 0

3 - BIBLIOTHEQUE

Compte-rendu de C. Péronne, adjointe en charge de la commission « enfance-jeunesse »

➤ RECREAGRIS

Le 19 octobre 2020, le maire, accompagné de Christine PERONNE et Raymond BENITO, a reçu trois des membres de l'association Récréagris : la présidente, la secrétaire et la trésorière.

Après concertation, les membres présents de l'association donnent leur consentement afin que l'activité « couture » soit rattachée à cette dernière.

Madame Elodie DARDILLAC, initiatrice de l'activité, souhaite que l'atelier se déroule tous les mercredis de 14 heures à 17 heures.

À partir de janvier 2021, sous condition de réouverture de la bibliothèque au public, l'association tiendra une permanence tous les samedis matin sur la base d'une heure.

En ce sens, la municipalité établira une convention de mise à disposition afin que l'association puisse bénéficier pleinement et comme il lui conviendra des locaux de la bibliothèque.

➤ Enseigne bibliothèque

L'imprimerie Gestraud, après relance, nous informe que la découpe devrait être disponible avant le 10 novembre et que l'installation aurait lieu en suivant.

Une commande de livres est en cours pour étoffer l'offre de lecture pour un montant

d'environ de 700 euros.

L'unité centrale a connu quelques mésaventures : son disque dur a dû être remplacé au plus vite.

Le coût de la réparation par Media Concept s'est établi à 196 euros.

➤ Fonctionnement bibliothèque

Analyse du maire :

Depuis plusieurs années, la commission « Finances » s'efforce d'améliorer notre marge d'autofinancement, en diminuant nos charges de fonctionnement. Comme bien souvent dans les entreprises ou les collectivités, la variable d'ajustement est le poste «charges de personnel».

Suite au départ de Mme Tein Bai à la fin de l'année, le maire souhaite dans un souci de cohérence, réduire les heures du contrat de ce poste afin de continuer cette politique qui ne perturbe en rien la qualité des services. Le maire met l'accent sur le fait :

- que la crise sanitaire encourage à la prudence puisque pour la 2e fois les bibliothèques sont fermées,
- qu'il est plus facile dans la fonction publique d'augmenter les heures d'un contrat que de les diminuer,
- que l'ensemble du personnel en place a consenti depuis plusieurs années des efforts non négligeables pour mettre en place ces restructurations qui améliorent nettement le résultat de clôture budgétaire. Les charges de personnel sont passées de 256 K€ en 2016 à 200 K€ en 2019.

Pour la bibliothèque, nous sommes sous convention avec le Service Départemental de la Lecture (SDL) avec obligation d'ouvrir 12 h / semaine hors groupe. L'école souhaite utiliser la bibliothèque 1 h / semaine par classe soit 2 h / semaine auquel nous ajoutons 2 h / semaine pour la préparation.

Au total nos engagements sont de 16 h / semaine. Le futur contrat doit donc répondre à ces engagements.

Par ailleurs, nous avons sollicité l'association RECREAGRIS, lors d'une réunion avec son exécutif, pour assumer une petite permanence les samedis matin et nous devons souhaiter que cette association à vocation culturelle s'approprie de nouveau les lieux (moyenne des visiteurs 1 ou 4 par samedi).

Le maire propose aussi que soit recherché un contrat en « service civique » et encourage la signature de convention « bénévole ».

Après en avoir délibéré et à la majorité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour ouvrir un poste d'Adjoint d'Animation Territoriale en C.D.D renouvelable 16 h semaine-- Rémunération Indice Brut: 350- Indice Majoré: 327 à compter du 15 décembre 2020 après appel à candidature auprès du CDG et consultation de la commission ad hoc.

FAVORABLE: 14

ABSTENTION: 1

DEFAVORABLE: 0

4 - EGLISE « tableau de commande de la cloche »

Suite à un dysfonctionnement, il s'avère que le tableau de commande est vétuste et ne répond plus aux normes de sécurité du moment. Un devis a été demandé à l'entreprise PILON. Un devis a été présenté lors du Conseil d'octobre.

Raccordements, pose et mise en service. Montant total en € H.T. 1 100.00 € soit 1 320.00 € TTC.

Les membres du Conseil ont souhaité des informations complémentaires sur le fonctionnement de ce tableau qui semble surdimensionné.

Ces informations ont été fournies par l'Ets PILON et transmises aux conseiller(e)s par

courriel le 20 octobre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour le devis Ets Pilon de 1 320.00 € TTC

FAVORABLE: 15

ABSTENTION: 0

DEFAVORABLE: 0

5 - DEMANDE DE SUBVENTION

Par un courriel du 14 octobre, la Maison Familiale Rurale de TRIAC LAUTRAIT - 16 Route de Cognac, centre de formation par alternance et apprentissage sollicite une subvention pour un jeune domicilié dans notre commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis défavorable pour attribuer une subvention aux M.F.R.

FAVORABLE: 15

ABSTENTION: 0

DEFAVORABLE: 0

6 - PROJET EOLIEN

L'ingénieure de BayWa r.e. a repris contact avec le maire afin de connaître la position des membres du Conseil suite à la présentation du projet par le maire lors de la séance d'octobre.

Elle souhaiterait vraiment faire une présentation du projet aux conseiller(e)s. Elle a aussi abordé le sujet du photovoltaïque !

Dernièrement un collectif s'est constitué à l'initiative de M. le maire de Saint-Mary (La Charente Libre du 17 octobre)

Le maire est favorable pour intégrer la commune au sein de ce collectif constitué à l'initiative de M. le maire de Saint-Mary.

Ce jour, un autre promoteur d'éoliennes a pris contact avec notre secrétariat.

Suite à ce constat, après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable :

- pour demander à M. le maire de Saint-Mary l'intégration de la commune dans le collectif communal,
- pour renouveler leur opposition à l'implantation de parcs d'éoliennes sur la commune, sur les communes limitrophes et sur les communes du groupe des 12.

FAVORABLE: 15

ABSTENTION: 0

DEFAVORABLE: 0

7 - T.S.R. « bornage terrain »

Après avoir constaté que le terrain cédé à l'€ symbolique n'a pas été borné suite au document d'arpentage de juillet 2016, le maire a adressé un courrier au président du T.S.R. afin que cette situation soit régularisée au plus vite. Les membres du conseil ont été informés par courriel le 22 octobre.

8 - EXTENSION RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Présentation d'un devis par R. Bénito, adjoint en charge de l'urbanisme.

Suite aux travaux d'extension du réseau d'assainissement, une reprise sur la largeur complète de voirie lors des réfections de chaussée dans la rue des Chevilloux est nécessaire. Un devis Ets Arsicaud de 23 340 € TTC pour la remise en état de la route est présenté (reprofilage, gravillonnage bi-couches).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour le devis Ets Arsicaud.

FAVORABLE: 15

ABSTENTION: 0

DEFAVORABLE: 0

9 - BUDGET ASSAINISSEMENT « décision modificative »

À la demande de la Trésorerie, les travaux ayant commencé, les études doivent être imputées sur le compte des travaux. Il faudra également produire un avenant pour le montant de TVA erronée sur la mise au point du marché. M. le maire propose de procéder de la manière suivante :

SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Opération	Nature	Dépense	Recette
23	2315	Les Chevilloux	Installations techniques	13 450,00 €	
20	2031	Les Chevilloux	Frais d'études		12 740,00 €
20	2031	Les Chevilloux	Frais d'études		710,00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour la proposition de régularisation présentée.

FAVORABLE: 15

ABSTENTION: 0

DEFAVORABLE: 0

10 - BUDGET PRINCIPAL « décision modificative »

À la demande de la Trésorerie, il est nécessaire d'effectuer des écritures de régularisation pour le FDAC 2017. M. le maire propose de procéder de la manière suivante :

SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Opération	Nature	Dépense	Recette
041	2151	Voirie	FDAC 2017	118 092,55 €	
041	238	Voirie	FDAC 2017		112 796,00 €
041	1323	Voirie	FDAC 2017		5 296,55 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour la proposition de régularisation présentée.

FAVORABLE: 15

ABSTENTION: 0

DEFAVORABLE: 0

11 - SIAEP KARST DE LA CHARENTE

Exposé de S. Henchoz, déléguée au syndicat

Le maire porte à la connaissance des membres du Conseil le courrier daté du 18 octobre du président du SIAEP qui nous informe que par une délibération du 14 octobre le Conseil syndical s'est prononcé favorablement pour le transfert de son siège de Rivières vers Montbron.

Les conseiller(e)s ont été informés par courriel le 23 et 24 octobre 2020 par courriel.

Il y a lieu de délibérer sur la modification des statuts suite à la décision du Conseil syndical.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis défavorable pour la proposition de régularisation présentée.

FAVORABLE:

ABSTENTION: 0

DEFAVORABLE: 15

12 - CHEZ GOBY « bornage terrain »

Sur le point de vendre les 3 parcelles 515,516 et 595, il nous semble intéressant de conserver une bande de terre sur la parcelle n° 595 qui nous permettrait de continuer le chemin de terre existant à la sortie du hameau et qui nous permettrait plus tard de rejoindre la parcelle n° 10 de l'Association foncière rurale.

Le devis de M. Tertrais géomètre permettant de définir et garantir l'emprise du passage à créer jusqu'à la parcelle ZK 10 est de 1 620 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour le devis présenté afin de garantir la continuité du chemin et donnent pouvoir à M. le maire pour signer tous les documents à ces fins.

FAVORABLE: 15

ABSTENTION: 0

DEFAVORABLE: 0

13 - TERRAIN DE FOOT & TENNIS

➤ Terrain de foot

Le maire et le 1er adjoint ont reçu le président du FC TARDOIRE, M. Bermejo, qui serait intéressé par l'utilisation des terrains de foot et de tennis sous la forme d'une convention à titre gracieux. Il souhaiterait lors de la prochaine saison y mettre à demeure une équipe de jeunes.

Utilisation du terrain d'entraînement une fois par semaine (éclairage) et match tous les quinze jours sans indemnité financière de la part de l'utilisateur.

Le coût de fonctionnement annuel pour la structure est évalué par le président entre 15/17 000 €. Montant qui amène à s'interroger !

➤ Terrain de tennis

Là aussi, ce bel ensemble de 2 courts de tennis est abandonné suite à la disparition de l'association « Tennis, pétanque et loisirs » en janvier 2013. Il est évoqué de rechercher une entreprise spécialisée afin d'établir un diagnostic chiffré pour la remise en état de ces courts.

14 - ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2019

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le rapport a été communiqué aux membres du Conseil municipal par courriel le 27 octobre.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement

collectif de la commune d'AGRIS. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

FAVORABLE: 15

ABSTENTION: 0

DEFAVORABLE: 0

15 - FIBRE OPTIQUE

AXIONE sous-traitant de CHARENTE NUMERIQUE pour l'implantation de la fibre optique a demandé que soient numérotés certains bâtiments inoccupés, à ce jour, ou pouvant changer d'affectation dans le temps.

Le Maire de la commune de AGRIS,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2213-28;

Vu l'article R 610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1^{ère} classe.

Considérant que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire ;

Considérant que les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- décide de procéder à la numérotation des maisons et bâtiments tels que récapitulés dans le tableau mis en annexe,
- charge Monsieur Le Maire de prendre l'arrêté municipal relatif au numérotage des maisons et bâtiments,
- charge Monsieur Le Maire de notifier cet arrêté de numérotation auprès des propriétés concernées,
- charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération et transmettra la liste des habitations et bâtiments au service des Impôts Fonciers.

FAVORABLE: 15

ABSTENTION: 0

DEFAVORABLE: 0

16 - CIRCULATION ROUTIÈRE

Vitesse excessive dans les hameaux

Lors du conseil d'octobre des conseillers ont attiré l'attention du maire sur l'excès de vitesse de quelques conducteurs irresponsables dans la traverse des villages, notamment de La Brousse et aux abords du village du Mûnac sur la RD 390. Le maire a rencontré sur le site les responsables de l'Agence Départementale de l'Aménagement de La Rochefoucauld pour chercher à améliorer la situation.

1- LE MÔNAC

Un radar afficheur de vitesse sera positionné au mois de janvier afin d'effectuer des relevés. L'analyse des relevés de vitesse décidera des mesures à prendre.

2-LA BROUSSE

Aménagement de l'entrée de la rue des Perrats en arrivant de La Côte. En attente du compte-rendu de visite de l'ADA ;

Installation de panneaux de limitation de vitesse 30 km/h aux entrées du village
La pose de coussin berlinois est proscrite en raison de la nuisance sonore causée par ce dispositif.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent

un avis favorable pour limiter la vitesse de la traverse du village de La Brousse et donnent pouvoir à M. le maire pour établir un arrêté dans ce sens.

FAVORABLE: 15

ABSTENTION: 0

DEFAVORABLE: 0

17 - ACTIONS SOCIALES

- Achat sapins de Noël

L'an dernier 3 sapins ont été achetés par l'intermédiaire de l'A.P.E. Agris-La Rochette. Ils seront implantés :

- devant la mairie
- école cantine
- école préau

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour renouveler l'opération et votent une subvention exceptionnelle de 200 € à cette occasion.

FAVORABLE: 15

ABSTENTION: 0

DEFAVORABLE: 0

- COVID-19

Lors du confinement de mars, les personnes âgées de la commune ont été contactées. Une liste est établie. La nouvelle commission ad hoc est encouragée à méditer sur ce sujet important qui a été évoqué par Adeline à la mairie dernièrement.

- REPAS ANNUEL DES AÎNES

Tous les ans au printemps, un repas est organisé par la Municipalité en faveur des Aînés de la commune. En raison de la pandémie, celui-ci n'a pas eu lieu. En remplacement et pour montrer toute notre attention vis-à-vis de nos Aînés, élues et secrétaires ont émis l'idée d'offrir au moment des Fêtes un panier garni par foyer suivant les critères suivants :

- 1-Être inscrit sur la liste électorale
- 2-Être âgé de 65 ans et plus dans l'année

Corinne Morel, adjointe, et la commission ont pris le dossier en charge.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour l'idée qui a été présentée.

FAVORABLE: 15

ABSTENTION: 0

DEFAVORABLE: 0

18 – QUESTIONS DIVERSES

Suite à la numérotation des maisons et à la dénomination des rues, Pierre Loaëc évoque la possibilité d'éditer un plan communal pour la population. L'idée reçoit un accueil favorable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15

Prochain Conseil municipal le VENDREDI 11 DECEMBRE à 20 h 30